

3MI
Société par action simplifiée
Au capital de 190000 euros
Siège social : 2, rue du commerce
59264 ONNAING
RSC VALENCIENNES 449 457 381

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14
MAI 2012**

Le lundi 14 mai 2012, à 11h, les actionnaires de la société 3MI se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le président.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée en date du 26 avril 2012.
Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée.

Monsieur AUGÉ Charles Henri, commissaires aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

Monsieur GARY Jacques préside la séance en sa qualité de président.

Monsieur HUMBERT Laurent, présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Monsieur GARY Gregory est désigné comme secrétaire.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition des actionnaires :

- La feuille de présence
- Le rapport du président
- Le texte des projets de résolutions proposé par le président

Puis le président déclare que tous les documents prévus par la loi et les règlements ont été tenus à disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée, est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Extension de l'objet social et création d'un établissement secondaire.

Pouvoirs en vue des formalités.

Le président donne lecture du rapport du conseil. Cette lecture terminée le président ouvre la discussion.

Personne ne demanda la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION N°1

Extension de l'objet social : L'assemblée générale extraordinaire décide d'adjoindre à l'activité actuelle : La construction d'ouvrage d'art.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence en ajoutant constructions d'ouvrages d'art

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°2

L'assemblée générale extraordinaire décide de l'ouverture d'un établissement secondaire
Au 18 rue Parmentier 59264 ONNAING.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N°3

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

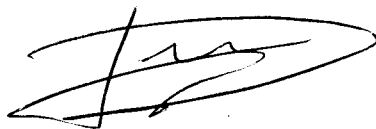
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

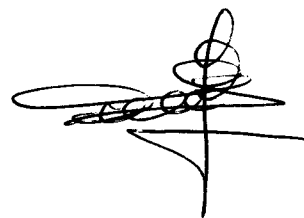
Le président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large 'A' shape followed by a vertical line.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'S' shape with a horizontal line across the middle.

Le scrutateur

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular 'O' shape with a vertical line through the center and a horizontal line at the bottom.